

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale

Service départemental à la Jeunesse
à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

**FORMULAIRE DE DECLARATION 2024
INSTALLATION TEMPORAIRE DE BALL-TRAP**

A transmettre 3 semaines avant la date de la manifestation à la :
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Charente-Maritime
DSDEN 17 - SDJES
Cité administrative Duperré – 5 place des cordeliers – CS 60 508 - 17021 LA ROCHELLE cedex 1
Tel. 05.46.35.25.49 – courriel : denis.robert@charente-maritime.gouv.fr

Références : articles A. 322-142 à A 322-146 du code du sport et arrêté du 26 mai 2016

Manifestation prévue le :

CP/Commune :

Désignation de l'emplacement réservé :

Nom et prénom de l'organisateur : _____

Association : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Courriel : _____

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- **Attestation d'assurance en responsabilité civile.**

Conformément à l'article L. 321.1 du code du sport, l'article D. 321-4 précise que l'attestation d'assurance doit mentionner **obligatoirement** différentes informations, notamment les références réglementaires du code du sport, l'étendue et le montant des garanties...

- **Le plan de situation général ;**

- **Un croquis** indiquant la situation des appareils de lancement, l'orientation des tirs, les protections prévues, l'emplacement réservé au public, les habitations les plus proches, les voies et chemins d'accès, etc.....

FORMULAIRE RECU LE _____